

VILLE D'ÉQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

DÉPARTEMENT de la MANCHE

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 JUIN 2009

L'an deux mille neuf, le trente du mois de juin à seize heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard CAUVIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mr Bernard CAUVIN, Président,

Mr Pierre BIHET, Mme Annick GODEFROY, Mr Jean-Pierre LELOY, Mr Louis POUTAS, Mr Dominique HÉBERT, Mme Odile LEFAIX-VÉRON, Mr Arnaud CATHERINE, Adjointes,

Mme Marie-Odile LECRÈS, Mr Ismaël CHENINA, Mr Christian MONTÉCOT, Mme Marianne THÉVENY, Mr Michel MELET, Mme Christiane COLSON, Mme Christine DORY, Mr Patrick LEBARILLIER, Mr Jean-Pierre BIGAY, Mr Christophe LUCE, Mme Florence DUBOIS, Mme Isabelle MARIVAUX, Mme Jeannine BALAVOINE, Mr Jacques HUBERT, Mr Alain LEMAÎTRE, Mme Marie-Annick GUILLOT, Mr Alain BRUNET.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Nelly LEMARINEL	⇒ a donné pouvoir à Odile LEFAIX-VERON
Mme Marie-Claire BAUDIN	⇒ a donné pouvoir à Annick GODEFROY
Mme Colette HÉLIE	⇒ a donné pouvoir à Ismaël CHENINA
Mr Jean-Pierre ROUXEL	⇒ a donné pouvoir à Christiane COLSON
Mme Dominique JULLIEN	⇒ a donné pouvoir à Christine DORY
Mr Marc SPAGNOL	⇒ a donné pouvoir à Christophe LUCE
Mr Arnaud BAUDRY	⇒ a donné pouvoir à Isabelle MARIVAUX
Mme Marie LEPOITTEVIN-DUBOST	
Mr Jacques HUBERT	⇒ a donné pouvoir à Jeannine BALAVOINE à partir de 18 h 30

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christine DORY est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Après avoir adopté le compte rendu de la réunion du 31 mars 2009, le Conseil Municipal est passé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

➤ Information de Pierre Bihet sur dossier Super U

Monsieur Bihet a représenté la ville lors de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial. Celle-ci a émis un avis favorable sur le dossier d'extension Super U / COOP, permettant ainsi au permis de construire d'être délivré.

2009-06-01 – DÉMISSION ET REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL – MADAME STÉPHANIE PÉLERBE REMPLACÉE PAR MONSIEUR ALAIN BRUNET

Suite à la démission de Madame Stéphanie Pélerbe, conseillère municipale, l'administration municipale souhaite procéder au remplacement de ce siège vacant.

Le Conseil Municipal déclare installer dans sa fonction de conseiller municipal, Monsieur Alain Brunet, suivant sur la liste, qui a accepté.

2009-06-02 – RAPPORT DE DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le compte rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2009-06-03 – ACQUISITION D'UN IMMEUBLE 16 RUE PASTEUR – INTERVENTION EPFN

La SA HLM « Les Cités Cherbourgeoises » a sollicité la collectivité pour inscrire, au Programme d'Action Foncière une parcelle d'une superficie de 912 m², afin d'y réaliser une quinzaine de logements sociaux. Cette procédure permet à l'organisme de bénéficier du fonds de minoration foncière (- 30 % sur le prix d'acquisition) et du fonds friche, dans le cas où une dépollution du terrain s'avèrerait nécessaire.

Le service des domaines a évalué cette parcelle à 168.000 € en mars 2009. La SA HLM s'est engagée à acquérir le bien directement auprès de l'EPFN et les frais seront donc supportés par le bailleur lors du rachat du bien.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la saisine de l'EPFN pour l'acquisition de ce terrain au titre du Programme d'Action Foncière.

2009-06-04 – RÉSIDENCE DE LA HOULGUETTE – TRANSFERT DE DOMANIALITÉS

Suite à la demande de Maître Lanos, ainsi que des associations de copropriétaires des résidences de la Houlgnette, il est convenu de mettre en œuvre la procédure de rétrocession des espaces communs de ces résidences qui représentent 2.486 m² d'espaces verts supplémentaires à entretenir.

Concernant la parcelle BE n°312 (futur cheminement) une convention doit être signée afin que l'entretien soit réalisé par les propriétaires riverains tel qu'il l'est actuellement, étant entendu que la collectivité veillera à l'aménagement de ce terrain en chemin piétonnier en cas d'urbanisation de la parcelle BE 1 située à l'arrière.

Le bassin d'orage et l'éclairage public sont intégrés à la rétrocession.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le principe d'acquisition des terrains d'emprise des espaces verts des résidences de la Houlgnette, a autorisé Monsieur le Maire adjoint délégué à l'urbanisme à intervenir à la signature des conventions d'entretien de la parcelle BE 312.

2009-06-05 – CESSION DE PARCELLES SUR LA COMMUNE DE NOUAINVILLE

En date du 31 mars 2009, le Conseil Municipal a délibéré afin d'autoriser la vente des parcelles A 321, A 220, A 514 et B 193 situées sur la commune de Nouainville.

Suite à la demande d'état hypothécaire, il apparaît que la parcelle A 514 a déjà été vendue à la commune de Nouainville en 1992 et qu'il convient d'extraire cette parcelle de la vente. Le montant reste cependant inchangé : 24.320 € (soit 4 € le m² pour la parcelle A 220).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le principe de ces cessions et a autorisé Monsieur le Maire adjoint en charge de l'urbanisme à intervenir à la signature de l'acte notarié et toutes les pièces annexes nécessaires.

2009-06-06 – INFORMATION – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS EFFECTUÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2008

Aux termes de la loi, il est fait obligation aux communes de plus de 2.000 habitants d'établir un bilan annuel des acquisitions et cessions opérées sur leur territoire.

Conformément à ces dispositions, le Conseil Municipal a pris connaissance des opérations foncières décidées au cours de l'année 2008.

2009-06-07 – PROCÉDURE DES MARCHÉS AVEC LES NOUVEAUX SEUILS – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

La réforme du code des marchés publics 2009 a des conséquences en termes d'organisation des procédures.

Les aspects essentiels de cette réforme et de la loi sur l'accélération des programmes de construction et d'investissements publics et privés portent sur :

- **L'augmentation du seuil de l'obligation de procéder par marchés écrits à partir de 20.000 € HT**
- Le pouvoir adjudicateur peut décider que le marché sera passé **sans publicité ni mise en concurrence** préalable si les circonstances le justifient, ou si son montant est inférieur à 20.000 € HT, ou dans les situations décrites au II de l'article 35.
- **La publicité devient obligatoire à partir du seuil de 20.000 € HT**
- **La procédure est adaptée jusqu'au seuil de 5.150 k€ HT (contre 206 k€ avant 2009) pour les marchés de travaux. Le Maire est autorisé par les membres du Conseil Municipal à signer les marchés supérieurs à 206.000 € HT. Il est proposé de se contraindre en créant des groupes de travail chargés de donner un avis sur l'attribution des marchés.**
- **Par conséquent, la Commission d'Appel d'Offres n'intervient plus dans le choix du prestataire pour les marchés de travaux inférieurs à 5.150.000 € HT issus de procédures adaptées.**
- **Le Maire peut recevoir délégation du Conseil Municipal pour prendre toute décision concernant les avenants aux marchés publics sans limitation de montant (marchés non formalisés et formalisés) et quel que soit le pourcentage d'augmentation de l'avenant.**
- **Seul l'avis de la CAO sera saisi pour les avenants supérieurs à 5 % issus de procédures formalisées et dans le cadre de procédures formelles.**

- **Un décret fixe à 206.000 € HT le seuil de l'obligation de transmission au contrôle de légalité. (Quelle que soit la procédure retenue)**
- Les marchés de travaux compris entre 206.000 € HT et 5,15 millions d'euros, même passés en procédure adaptée, sont donc exécutoires à condition d'avoir été préalablement transmis aux services préfectoraux avant leur notification au titulaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à **prendre toute décision concernant les avenants aux marchés publics sans limitation de montant** (marchés non formalisés et formalisés) et quel que soit le pourcentage d'augmentation de l'avenant, **à consulter chaque groupe de travail créé en fonction des projets**, chargé d'émettre son avis quant à l'attribution du marché pour les travaux compris entre 206.000 € HT et 5.150.000 € HT issus de procédures adaptées.

2009-06-08 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – MODIFICATION DE LA COMMISSION SUITE À LA DÉMISSION D'UN DES MEMBRES

Le 1^{er} avril 2008, le Conseil Municipal procédait à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Suite à la démission d'un conseiller municipal, membre titulaire de la CAO et à la demande des élus de la liste sur laquelle apparaissait cet élu (liste B), le Conseil Municipal est invité à procéder à une nouvelle désignation des membres de la commission d'appel d'offres (titulaires et suppléants).

A l'issue du vote, le Conseil Municipal a constitué une nouvelle commission d'appel d'offres ainsi composée :

TITULAIRES
Monsieur Bernard CAUVIN
Madame Annick GODEFROY
Monsieur Louis POUTAS
Monsieur Jean-Pierre LELOY
Monsieur Dominique HEBERT
Monsieur Alain LEMAÎTRE

SUPLÉANTS
Monsieur Arnaud CATHERINE
Monsieur Pierre BIHET
Monsieur Ismaël CHENINA
Madame Marianne THÉVENY
Monsieur Patrick LEBARILLIER
Monsieur Alain BRUNET

2009-06-09 – PROCÉDURE ADAPTÉE – DIAGNOSTICS THERMIQUES SUR LE PATRIMOINE DE LA VILLE – LOT N°2 : BÂTIMENTS DU CENTRE VILLE – AVENANT N°1 – CABINET APROMO

La ville a confié une mission ayant pour objet les diagnostics thermiques sur les bâtiments communaux au cabinet Apromo. Afin que l'étude soit complète il est nécessaire d'ajouter le PLE à la liste des bâtiments concernés dans le contrat initial.

Le coût total de la plus value s'élève à 1.074,80 €HT (+ 9,09 %).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la signature de cet avenant.

2009-06-10 – MARCHÉ NÉGOCIÉ – CONSTRUCTION D’UN LOCAL D’ACCUEIL AU CIMETIÈRE D’HAINNEVILLE
AVENANT N°1 AU LOT N°1 : TERRASSEMENT, GROS ŒUVRE – ENTREPRISE VOLTAIRE

La ville a confié un marché ayant pour objet la réalisation de travaux de terrassement et gros œuvre dans le cadre de la construction d’un local d’accueil au cimetière d’Hainneville à l’entreprise Voltaire.

Il s’avère nécessaire de réaliser un terrassement en pleine masse avec évacuation des terres excédentaires en quantité plus importante que prévu initialement. Le coût total de la plus value est de 1.700,80 € HT (+3,04 %).

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la signature de cet avenant.

2009-06-11 – MARCHÉ NÉGOCIÉ – CIMETIÈRE D’HAINNEVILLE – AVENANT N°2 AU LOT N°1 : ENTREPRISE
MASTELLOTTO – AVENANT N°1 AU LOT N°2 : ENTREPRISE SARC – AVENANT N°2 AU LOT
N°3 : ENTREPRISE SAINT MARTIN PAYSAGE – PROLONGATION DE DÉLAIS

Dans le cadre du marché négocié relatif à l’aménagement paysager de l’extension du cimetière d’Hainneville, les lots n°1 (terrassement –viabilité), n°2 (réseaux divers) et n°3 (espaces verts) ont été confiés aux entreprises Mastellotto, SARC et Saint Martin Paysage.

Il s’avère nécessaire de prolonger les délais de ces trois lots jusque fin décembre 2009.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la signature de ces avenants.

2009-06-12 – PRU FRONT DE MER – RÉPARTITION DES MAÎTRISES D’OUVRAGE CUC / VILLE

Dans le cadre du volet territorial 2008-2010, 3 projets de la ville d’Equeurdreville-Hainneville sont éligibles : le renforcement de l’attractivité urbaine par des aménagements urbains en liaison avec le cœur historique de la ville, la mise en valeur du Front de Mer et l’aménagement de cheminements doux.

Concernant les deux premiers projets, les travaux seront répartis entre la Ville et la CUC qui apportera une dotation de 500.000 € au titre du contrat d’agglomération. Dans ce contexte, une convention sera établie entre la CUC et la ville pour définir la répartition des maîtrises d’ouvrage et les modalités de répartitions financières apportées par la CUC.

Afin de financer la réalisation de ces travaux, des fonds de concours pourront être versés entre la CUC et la ville, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et du conseil municipal.

Sur un montant total hors taxe des 3 opérations de 2.260.000 €, la part de la ville s’élève à 616.000 € et la part de la CUC à 740.000 €.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, a approuvé les plans de financement prévisionnels, a autorisé Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes et à signer les conventions liées aux opérations : renforcement de l’attractivité urbaine et mise en valeur du front de mer.

2009-06-13 – CRÉATION D'UN RÉSEAU DE CHEMINEMENTS DOUX

Il est proposé de réaliser sur la ville un réseau de circulations douces, étendant l'actuel réseau d'itinéraires cyclables et de cheminements piétonniers, au service de parcours de promenades à caractère familial. L'opération estimée à 400.000 € HT a fait l'objet d'un accord avec le Conseil Régional qui apportera un fonds de concours de 160 K€ HT.

9 boucles de promenade ont été répertoriées, puis conçues par le groupe de pilotage. Celles-ci, très largement accessibles aux enfants donc aux familles seront présentées aux conseillers municipaux dans leur intégralité à l'automne, accompagnées d'un projet d'organisation de la signalétique.

Des parcs surplombant la mer ponctuent la ville. Intégrés au sein des boucles de promenade, ils servent de connexions à l'ensemble des cheminements. Le groupe de pilotage en a sélectionné 6 : le parc des Hauts de Capel, le parc des Couplets, le parc du Tôt, le parc du manoir d'Hainneville, le parc de la Bonde et la rivière de la Bonde. Chaque site fera l'objet d'un aménagement particulier.

Les marchés publics concernant les aménagements scénographiques sont lancés en procédure adaptée au regard des montants des travaux. Ainsi, 4 marchés distincts de scénographie ont été lancés : aménagements du parc de la Bonde, des Hauts de Capel et du parc du Manoir.

Les deux derniers marchés (parc du Tôt et parc des Couplets) seront lancés ultérieurement. Les différentes entreprises seront retenues fin juin / début juillet par le groupe de pilotage désigné par le conseil municipal (Bernard Cauvin, Louis Poutas, Dominique Jullien, Jean-Pierre Bigay, Marc Spagnol, Isabelle Marivaux, Marie Lepoittevin-Dubost et Alain Brunet).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le projet et les démarches engagées et a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la signature des marchés.

2009-06-14 – PERSONNEL – EMPLOI DE COLLABORATEUR DE CABINET

Pour assurer les missions de conseil près du Maire, pour assurer la liaison avec les services autour de projets transversaux et interlocuteurs extérieurs, il est envisagé de recruter un collaborateur de cabinet. A l'instar d'autres villes de l'agglomération ou du département, l'animation et la coordination de dispositifs comme « le Conseil de la Vie et de l'Action Culturelle » ou « les Escapes Urbaines », la concertation et l'animation autour de projets de front de mer et cheminements doux nécessitent un apport de sens et de communication, motivant la création de ce poste.

Pour ce faire, il appartient au Conseil Municipal d'autoriser la création de cet emploi sous l'angle budgétaire, en affectant les crédits nécessaires, soit 20.000 €uros pour l'année 2009. Les crédits seront ensuite reconduits par années complètes, lors de l'établissement du budget prévisionnel et, conformément au droit commun, cette inscription restera en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit rapportée.

Les fonctions de collaborateur de cabinet, conformément à l'article 6 du décret 87-1004 du 16 décembre 1987, prennent fin au plus tard en même temps que le mandat de l'autorité territoriale.

Le Conseil Municipal, moins 4 conseillers qui ont voté contre (Mme Jeannine Balavoine, Mr Jacques Hubert, Mr Alain Lemaître et Mr Alain Brunet) a autorisé budgétairement la création de cet emploi.

2009-06-15 – LOCAUX DU TRÉSOR PUBLIC – LOCATION – RENOUELEMENT DU BAIL - AUTORISATION

Le bail consenti au Trésor Public pour les locaux de la rue des Résistants est arrivé à échéance le 31 mai 2009. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à intervenir à la signature d'un nouveau bail, d'une durée de 9 ans à compter du 1^{er} juin 2009, pour un loyer annuel révisable de 10.974,80 €.

2009-06-16 – INDEMNITÉS DE FONCTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ - REVALORISATION

Le 1^{er} avril 2008, le Conseil Municipal autorisait l'indemnisation de trois conseillers municipaux ayant reçu délégation du maire pour l'exercice du mandat comportant une charge réelle et répétitive. Monsieur Jean-Pierre Rouxel était concerné au titre des commissions de sécurité et d'accessibilité et son arrêté de délégation prévoyait également la suppléance éventuelle d'un adjoint dans diverses instances extérieures. Or, cette suppléance s'avère plus lourde qu'initialement prévu. Ses attributions ont été également étendues, puisque Monsieur Rouxel suit le groupe de travail chargé des aires de jeu, ainsi que le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale pour le lavage du linge.

Afin de tenir compte de ces délégations qui n'étaient pas prévues au début du mandat, il est proposé de revaloriser l'indemnité de Jean-Pierre Rouxel de 150 € brut par mois.

Le Conseil Municipal, moins 3 conseillers qui se sont abstenus (Mrs Jacques Hubert, Alain Lemaître et Alain Brunet), a autorisé la revalorisation de l'indemnité de Jean-Pierre Rouxel à compter du 1^{er} juillet 2009.

2009-06-17 – BUREAU DE POSTE D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE OUEST – TRANSFERT DES LOCAUX – BAIL - AUTORISATION

Depuis des décennies, les services postaux occupent des locaux communaux rue Général de Gaulle. Ceux-ci ont subi des transformations liées à l'évolution des missions et des services de La Poste, mais la modernisation et les contraintes d'accessibilité ne sont pas compatibles avec une nécessaire restructuration de l'immeuble compte tenu, d'une part de sa vétusté et de la présence de mûre dans les boiseries, d'autre part.

Dans ces conditions, il était impératif de rechercher un autre lieu correspondant aux attentes et n'étant pas trop éloigné du quartier initial. Après de longues tractations, La Poste vient de faire connaître qu'elle acceptait la proposition de la ville et qu'elle souhaitait disposer des locaux sis rue Jean Moulin, à proximité du Puzzle, acquis par la ville en 2007, pour le 1^{er} septembre prochain.

Il est donc proposé de donner à bail les locaux précités pour un loyer annuel de 11.000 € à compter du 1^{er} septembre 2009. Étant précisé qu'une franchise de 3 mois serait accordée à la demande de La Poste, correspondant à la durée de réalisation des travaux d'aménagement leur incombant. Durant cette même période le bail pour les locaux de la rue Général de Gaulle, continuerait de courir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à intervenir à la signature du bail avec La Poste.

2009-06-18 – DÉNOMINATION DE RUES - AUTORISATION

Différents lieux de la commune ont vu se développer une activité artisanale ou s'implanter des lotissements. Ainsi la zone d'activité de la Belle Jardinière nécessite de trouver deux noms. Il est proposé la « rue du Chemin Vert » et la « rue du Pré Fleuri ».

Le lotissement de la Plaine Mesline nécessite la création de plusieurs voies. Il est proposé la « rue de la Lande », la « rue de la Garenne », la « rue des Montagnes » (prolongement de la voie sur la deuxième tranche), la « rue des Hautes Terres » et la « rue des Terres d'Avril ».

Par ailleurs, des riverains ont signalé la confusion que générerait le nom de « l'impasse de la Bonde » avec l'accès de la résidence du même nom. Il est proposé que cette voie qui n'est pas une impasse soit rebaptisée « rue du Pont de la Bonde ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur les noms proposés.

2009-06-19 – INSERTION DES CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS – CONVENTION VILLE / MEF

Le code des marchés publics permet de promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Dans ce cadre certains lots d'un marché de travaux, fournitures ou services peuvent être réservés aux publics en difficulté. Les entreprises qui soumissionnent s'engagent à réaliser une action d'insertion des demandeurs d'emplois en difficulté. Les critères d'attribution du marché seront fonction « des performances de l'entreprise en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté ».

La Maison de l'Emploi et de la Formation propose ses services pour identifier au préalable les marchés pouvant avoir recours aux clauses d'insertion professionnelle, pour cibler au mieux les candidats et leur permettre de bénéficier de formations adaptées en fonction du besoin.

Une fois l'entreprise retenue, la MEF l'informe sur les différentes façons d'exécuter l'action d'insertion, apporte un service d'aide au recrutement et se charge d'accompagner les publics en difficulté auprès de l'entreprise retenue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la convention avec la MEF.

2009-06-20 – CAMPING MUNICIPAL DE LA SALINE – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le changement du cadre comptable qui impose à la collectivité un budget indépendant pour la gestion du camping, conduit à une modification concernant le calcul de l'augmentation annuelle des tarifs.

Il est proposé de prendre en compte une augmentation s'appuyant sur la nécessité d'équilibre budgétaire tel que nous l'impose le cadre réglementaire comptable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté la nouvelle rédaction de l'article 6 du règlement intérieur ainsi qu'il suit : « Les tarifs du camping de la Saline seront actualisés annuellement lors du conseil municipal de décembre avec un taux d'augmentation permettant de maintenir l'équilibre financier du budget. »

2009-06-21 – PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION - AUTORISATION

Après la réussite au concours d'un agent, un poste d'attaché territorial est créé, permettant la nomination en interne de l'intéressée sur le grade considéré.

Les services de la Ville recourent régulièrement à des agents non titulaires afin de remplacer des agents titulaires momentanément absents de façon à assurer la continuité du service public (notamment près des établissements scolaires). Au fil des années et suite à plusieurs départs en retraite d'agents titulaires de la fonction publique, certains postes ont pu être pérennisés. Aussi, il convient d'envisager l'intégration des agents afin de correspondre au plus près aux modalités de recrutement prévues par les textes

Le conseil municipal, à l'unanimité, a adopté ces modifications du tableau des effectifs.

2009-06-22 – PERSONNEL – VACATIONS – VISITES GUIDÉES DU PATRIMOINE

Ces dernières années, la ville d'Equedreville-Hainneville a mis en place des visites du patrimoine à titre gratuit.

Ces réunions ayant reçu un bon accueil du public, il est envisagé de renouveler cette expérience et de proposer de nouveaux sites à la visite.

Il est envisagé de faire appel à un ou deux guides conférenciers. Cette mission n'ayant aucun caractère régulier, ces interventions sont rémunérées sur la base de vacations horaires de 85 €uros bruts l'heure.

Par ailleurs, il se peut que la collectivité ait recours à un graphiste pour l'élaboration d'une plaquette promouvant ces visites. La réalisation de cette dernière serait là aussi rémunérée, forfaitairement, pour un montant de 200 €uros bruts la plaquette.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé le versement de ces vacations.

2009-06-23 – SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE /JEUNESSE AVEC LA CAF

Depuis la fin de l'année 2006, compte tenu des orientations gouvernementales, la CAF s'est vue contrainte de revoir l'ensemble de ses politiques à la baisse. Elle est actuellement le premier partenaire financier de la ville avec plus de 740.000 € par an. L'annonce des nouveaux contrats dits « contrats enfance jeunesse » remet en cause la capacité de la ville à financer ces politiques, cela s'ajoutant à de nombreuses diminutions nettes de recettes affectant la structure budgétaire de la Ville.

Il s'agissait donc de s'interroger sur le maintien même de l'implication de la ville sur ces politiques, voire de réduire d'autres dépenses pour amortir le coût net supplémentaire prévisible.

Cette nouvelle orientation de la CAF a été annoncée très en amont, ce qui a permis un long temps d'analyse et d'anticipation des conséquences du nouveau type de contrat proposé. Après cette longue période de tractations et d'optimisation, l'impact négatif sur les financements perçus subsiste. Mais ce travail lourd d'optimisation et d'adaptation de la structure même de nos services et de la prise en compte des nouvelles normes du contrat a permis d'en atténuer l'impact de -240.000 € prévus initialement à -141.000 € par an.

Après une première information du Conseil Municipal en décembre 2008, puis le 12 mai 2009 en séance plénière, compte tenu des avancées opérées et proposées au travers de ce nouveau contrat applicable potentiellement au 1^{er} janvier 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat Enfance Jeunesse.

2009-06-24 – CRÉATION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) ET ACCUEIL DE JEUNES

Les services « Ville & Quartiers » et « Sports et Jeunesse » accueillent régulièrement dans leurs locaux des jeunes âgés de 12 à 25 ans.

Dans l'élaboration du nouveau Contrat Enfance Jeunesse entre la ville et la CAF, il est proposé, pour la tranche d'âge 12-18 ans, d'organiser certaines activités sous la forme d'un « Accueil Loisirs Sans Hébergement » multi sites (Bains Douches, Centre social des Herches, Centre Social « Le Puzzle »).

Cet ALSH sera complété par des dispositifs « Accueil de Jeunes » destinés aux 14 ans et plus dans les équipements de la ville selon les besoins.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à saisir Monsieur le Directeur Départemental du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports (DDJS) pour déclarer ces deux modes d'accueils et à saisir la CAF pour inscrire ces dispositifs au « Contrat Enfance Jeunesse ».

2009-06-25 – CARTE LOISIRS – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR LA SAISON 2009/2010

En juin 2006, la ville validait l'attribution de la carte loisirs selon la formule suivante : 15 € pour les familles bénéficiaires de l'Allocation Rentrée Scolaire et 20 € pour les familles bénéficiaires des bns vacances.

Concernant les bons vacances la prise en charge de la CAF sera identique à l'année précédente. Pour les bénéficiaires de l'Allocation Rentrée Scolaire : la prise en charge de la CAF reste inexistante l'intégration au Contrat Enfance Jeunesse n'étant pas possible.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé favorablement sur les modalités de mise en œuvre et les montants des réductions et a autorisé Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la nouvelle convention 2009/2010.

2009-06-26 – TRIBUNES JEAN JAURÈS – DEMANDE DE SUBVENTION CNDS

Suite aux conclusions des expertises « béton » menées par les cabinets CD Ingénierie et Bureau Veritas, la municipalité a décidé de suivre leurs préconisations et a procédé en mai 2008 à la démolition de l'auvent afin de préserver les gradins et les locaux associatifs de la tribune Jean Jaurès et surtout afin d'en sécuriser son accès vis-à-vis du public.

Aujourd'hui, compte tenu des normes de la Fédération Française de Football, il est proposé de réhabiliter cet équipement. Le coût d'objectif de ce projet est estimé à 400.000 € HT (dont 215.000 € HT pour la réparation de l'ossature béton du bâtiment et 170.000 € HT pour la construction d'un nouvel auvent). Les frais annexes sont évalués à 15.000 € HT.

Dans ce contexte, pour permettre à ce projet de se réaliser, il est proposé d'optimiser le plan de financement et de solliciter divers partenaires financiers, dont le CNDS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'opération, et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de différents partenaires financiers, dont le CNDS.

2009-06-27 – FCEH – AIDE À L'EMPLOI SPORTIF - CONVENTION

Dans le cadre de la politique jeunesse et quartiers, la ville a passé convention avec certaines associations sportives de la commune afin d'officialiser leur implication dans la mise en œuvre de la politique territoriale.

L'objectif est de mettre à disposition du personnel éducateur sportif sur les actions des services municipaux à raison de 150 heures par an, par éducateur. En contrepartie, la ville attribue une subvention spécifique de 3.110 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec le FCEH sur deux postes d'éducateurs sportifs.

2009-06-28 – FOOTBALL CLUB D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE (FCEH) – PROPOSITION D'UNE CLAUSE D'AMORTISSEMENT

Le 26 juin 2007, les conseillers municipaux autorisaient une harmonisation des financements de la ville auprès de l'UST et l'ASH football consistant en une participation forfaitaire par licencié fixée à 121,50 €, à partir des listes remises par les fédérations au 1^{er} janvier.

Ce principe s'est appliqué lors de la fusion des deux clubs de football qui ont créé le FCEH.

Or, dans le cadre d'une fusion de deux structures sportives aussi importantes par le nombre d'adhérents et par le niveau, il résulte souvent un certain nombre d'aléas dans l'organisation associative et d'aléas budgétaires liés au nombre variable de licenciés, qu'il importe d'amortir tant à la hausse qu'à la baisse par une clause d'amortissement.

Il est donc proposé d'amortir l'effet de cette variabilité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour appliquer cette clause d'amortissement au FCEH.

2009-06-29 – FUSION DES ÉCOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE JOSEPH BOCHER – CRÉATION D'UN GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE À DIRECTION UNIQUE

En mars 2008, l'Inspectrice d'académie a sollicité la ville sur un projet de fusion entre les écoles maternelle et élémentaire Joseph BOCHER.

Suite à l'avis défavorable des deux conseils d'école, la ville avait informé l'Inspection académique qu'elle entendait suivre l'avis négatif et regrettait le manque de concertation préalable sur le sujet.

Après rencontre et négociations, l'inspectrice a proposé l'extension de la quotité de décharge (un quart passant à une demi décharge) du directeur d'école, actuellement responsable de l'école élémentaire, et la stabilité du nombre d'emplois d'enseignants au titre des trois prochaines rentrées scolaires dans la limite d'une moyenne de 22,5 élèves par classe pour un nouveau groupe scolaire de 9 classes dont 3 maternelles.

Avec les garanties présentées ci-dessus, les représentants de parents d'élèves ont accepté le principe de la fusion de ces deux écoles.

A la demande de l'Inspection académique, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé favorablement sur la fusion des deux établissements maternelle Bocher et élémentaire Bocher pour la rentrée 2009 et a créé un nouveau groupe scolaire primaire du même nom.

2009-06-30 – FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT – FONDS SOCIAL ÉNERGIE – SUBVENTION 2009

L'objectif de ces fonds est d'aider les personnes et les familles qui éprouvent des difficultés particulières à accéder à un logement décent et à s'y maintenir.

Dans le cadre de la mise en place du Fonds de Solidarité pour le Logement un nouveau règlement intérieur a été mis en œuvre sans que le rôle du fonds ait été modifié.

Pour l'année 2009 le montant de la subvention demandée est de 0,90 € par habitant. Sur proposition du Conseil Général, il est convenu que la participation de la commune serait divisée par deux compte tenu des ressources propres du fonds, sachant que les aides accordées aux familles n'en seront pas affectées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur la participation financière divisée par deux pour 2009, soit 8.354 €, et a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions.

2009-06-31 – FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ – SUBVENTION 2009

Ce fonds a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté. La ville est sollicitée à hauteur de 0,23 € par habitant, soit 4.269,95 € arrondis à 4.270 € pour l'année 2009. Le Conseil Général propose que le mandatement de la dotation soit diminué de 50 % compte tenu des ressources propres du fonds sachant que les aides accordées aux jeunes n'en seront pas affectées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur la participation financière de 2.135 € pour 2009 et a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions.

2009-06-32 – CHANTIER FORMATION

Le chantier formation 2009 se tiendra au Fort du Tôt. Cette action qui devrait se dérouler sur 5 mois, consistera en l'installation du chantier, la démolition des réfections contemporaines, la réfection des joints.

Douze demandeurs d'emploi, seront recrutés pour ce chantier afin de les engager dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle. Ils seront formés par CPS Formation.

En termes de financement, cette action s'inscrit dans le nouveau programme Espace Local d'Activités Novatrices (ELANs) de la Région, et recevra l'aide du PLIE/FSE. La rémunération, les indemnités allouées et la protection sociale, sont assurées par les ASSÉDIC (pour les stagiaires admis au bénéfice de l'allocation au retour à l'emploi (ARE)) ou par le CNASEA.

Le coût pédagogique est estimé à 63.210 €. Le financement prévisionnel du PLIE/FSE est estimé à 28.560 €, celui de la Région à 34.650 €. La ville participe quant à elle au coût des matériaux et moyens logistiques pour un montant estimé à 8.700 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour la mise en œuvre de ce nouveau chantier, a autorisé Monsieur le Maire à rechercher les financements les plus larges et a approuvé la participation financière de la commune.

2009-06-33 – DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE 2008 - RAPPORT

La commune a bénéficié en 2008 de la dotation de solidarité urbaine, d'un montant de 1.155.107 € destinée à améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. Malgré la spécificité de cette aide, le Conseil Municipal constate son insuffisance au regard du faible potentiel fiscal de la ville.

Les communes percevant la DSU devant établir un rapport qui retrace les actions qui ont été menées, les conseillers municipaux prennent connaissance du rapport 2008.

2009-06-34 – CUCS – PROGRAMMATION 2009

La commune a, dès le début de ce nouveau mandat, appuyé sa politique de développement social urbain sur des équipements de quartier intergénérationnels et s'est inscrite dans chacun des cinq axes du CUCS que sont : l'habitat et cadre de vie, l'emploi et développement économique, la réussite éducative, la prévention et citoyenneté, la santé, en menant diverses actions.

En 2009, les actions habituelles présentées par les services municipaux sont renouvelées et seule une nouvelle action est proposée dans le cadre du CUCS, le chantier d'insertion du CCAS. Pour mémoire, l'Eveil culturel, action intercommunale reste quant à elle présentée dans le cadre du CUCS, même si elle ne perçoit plus de crédits émanant de l'Acsé, et ce afin d'en détenir le « label » et ainsi recevoir les crédits du Conseil général.

Par ailleurs, le CUCS devait arriver à son terme à la fin de cette année, après 3 ans de fonctionnement. La concertation nationale sur l'évolution de la géographie prioritaire a permis de prolonger d'un an les CUCS afin d'envisager plus sereinement une réflexion partenariale sur le sujet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la participation financière de la commune aux actions inscrites dans l'avenant financier 2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la signature de l'avenant financier conformément à la programmation arrêtée par le comité de pilotage du CUCS.

2009-06-35 – BAIL – 18 BIS RUE DE LA RÉPUBLIQUE – MODIFICATION DU LOYER – AVENANT N°2

Le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à louer à compter du 1^{er} mars 1996 un logement 18bis rue de la République à Monsieur Erik DEFRANCE et à signer le bail correspondant. Un avenant n°1 avait été établi afin de préciser les modalités de paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Il est proposé de signer un avenant n°2 pour modifier le bail et réduire le loyer de 20 euros portant le loyer mensuel de 197,86 € à 177,86 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant n°2 pour modifier le bail et réduire le loyer de 20 €.

2009-06-36 – FESTIVAL DU CONTE « PASSEURS DE MOTS 2009 » - TARIFS 2009

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a revalorisé les tarifs du festival « Passeurs de mots 2009 » de 3 % et a fixé leur date d'application au 1^{er} juillet 2009.

2009-06-37 – SUBVENTIONS 2009 – NOUVELLES DEMANDES – AUTORISATION DE VERSEMENT

Depuis le visa des subventions votées au BP 2009, des associations ont saisi la ville pour des demandes exceptionnelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le versement de 2 subventions pour un montant total de 350 €.

2009-06-38 – MISE EN PLACE DE LA MISSION HANDICAP – COMPOSITION - FONCTIONNEMENT

L'intégration des personnes vivant un handicap est un des axes politiques du mandat municipal. L'équipe municipale a décidé de créer une Mission sur l'intégration des handicaps au sein de la collectivité afin de mettre en œuvre un plan d'action et une méthode de travail dans divers domaines : accessibilité emploi, habitat, culture, sport... Elle aura la responsabilité d'élaborer une charte Ville-Handicap.

Cette mission s'oriente autour de deux objectifs prioritaires. Favoriser l'intégration socio-culturelle et favoriser l'accessibilité.

Concernant ce deuxième objectif, lorsque la compétence en matière de transport ou d'aménagement du territoire est exercée au sein d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), la loi précise que la commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées doit obligatoirement être créée au sein de ce groupement dès lors qu'il regroupe 5.000 habitants. La Communauté Urbaine de Cherbourg étant dans ce cadre, elle met en application une commission d'accessibilité depuis mai 2006.

Pour ce qui concerne la ville, un plan de mise en accessibilité des équipements et espaces extérieurs relevant de sa domanialité doit être mis en place. Afin d'élaborer ce diagnostic et un plan d'action la ville a décidé de recourir à un prestataire extérieur :

- Concernant les voiries et les espaces publics, un marché public a été lancé en mars 2009. Le cabinet Sevaux et associés de Saint-Jacques de la Lande a été retenu pour mener à son terme la mission en décembre 2009.
- Concernant le patrimoine bâti, il est prévu de lancer un marché public à l'automne 2009 afin d'établir un diagnostic sur les bâtiments, pour contrôler leurs conditions d'accessibilité et réaliser l'estimation du coût des travaux nécessaires afin de satisfaire les obligations en matière d'accessibilité selon les modalités fixées par la loi.

Au-delà de ces étapes techniques, l'objectif politique est l'intégration pleine et entière des personnes handicapées dans la ville par le biais de l'élaboration et de l'adoption d'une charte établie dans la concertation et le partenariat.

La mission sera structurée en trois niveaux :

- La commission Handicap, présidée par le Maire composée de plusieurs collègues
- Un comité de suivi élargi composé d'élus et de techniciens
- Un comité technique

Mme LEFAIX-VERON sera la représentante de la ville au sein des différentes commissions d'accessibilité de la Communauté urbaine de Cherbourg.

Considérant l'aspect technique et le lancement des études pour « favoriser l'accessibilité », Mr POUTAS, pilotera le 1^{er} comité de suivi concernant l'accessibilité des voiries et des espaces publics de la ville. Mr CATHERINE pilotera le 2^{ème} comité de suivi concernant l'accessibilité des bâtiments communaux. Mme LEFAIX-VERON et Mr ROUXEL assisteront aux deux comités de suivi.

La commission se réunira dès le mois de septembre afin de finaliser la mise en œuvre de la mission d'intégration des handicaps et de faire un point sur les études lancées concernant l'accessibilité des équipements, relevant de la domanialité de la Ville.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le dispositif, la représentation du Conseil Municipal et des divers partenaires, la méthodologie et le calendrier de travail devant déboucher sur une charte Handicap et un plan d'action.

2009-06-39 – LUDOTHÈQUE – TARIFS DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2009

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de reconduire les tarifs de la ludothèque à partir du 1^{er} septembre 2009.

2009-06-40 – SURVEILLANCE ESTIVALE DE LA PLAGE DE QUERQUEVILLE – PARTICIPATION FINANCIÈRE – CONVENTION AUTORISATION

La plage de Querqueville est un site très fréquenté par de nombreux habitants des différentes communes voisines. Or, à compter de cette année la ville de Querqueville doit assumer seule les charges que représentent la surveillance estivale de la plage, soit une dépense d'environ 14.000 €.

En considération du nombre d'habitants d'Equeurdreville-Hainneville qui bénéficient de ce site protégé et de l'obligation règlementaire qui est opposée à la ville de Querqueville, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le versement d'une participation financière de 3.000 € pour contribuer à la surveillance de la baignade sur la plage de cette commune et a autorisé Monsieur le Maire à intervenir à la signature d'une convention avec la ville de Querqueville.

2009-06-41 – ÉTUDE D'IMPACT POUR STATION D'ÉPURATION EST EN VUE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE – AUTORISATION D'INSTALLATION ET D'EXPLOITATION D'UNE ICPE (INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT) – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

La CUC a décidé de moderniser sa station d'épuration de Tourlaville, par extension sur son site actuel, situé à 4 kms.

La ville d'Equeurdreville-Hainneville, située dans le périmètre de consultation, est sollicitée par la Préfecture de la Manche pour émettre un avis sur le dossier en vue d'engager la réalisation de l'enquête publique qui aura lieu du 6 juillet au 6 août 2009. L'établissement rentrant dans le cadre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, sera soumis à autorisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur le projet d'autorisation et d'exploitation de l'ICPE que constitue la station d'épuration Est de Tourlaville.

2009-06-42 – ADMISSIONS EN NON VALEUR – PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a admis en non valeur 11 titres, pour un total de 1.256,99 €.

2009-06-43 – INDEMNITÉ DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL – ANNÉE 2008

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur le versement de l'indemnité de conseil au Receveur municipal, en retenant le taux maximum conformément à l'arrêté du 16 décembre 1983, soit 2.343,00 €.

2009-06-44 – FRAIS DE CANTINE ET D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE PRIMAIRE – RENONCIATION À CRÉANCE

Une mère de famille a sollicité l'aide de la commune afin qu'une partie de la dette qu'elle a contractée auprès de celle-ci soit annulée, en raison de ses difficultés financières.

Étant donné la situation délicate de la famille, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a procédé à une renonciation à créance d'un montant de 332,98 €.

2009-06-45 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2008 – VILLE D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte administratif de la ville d'Équeurdreville-Hainneville pour l'année 2008 après avoir constaté la conformité des écritures avec celles du compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

2009-06-46 – COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2008 – AFFECTATION DU RÉSULTAT – VILLE D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a affecté le résultat de la section de fonctionnement de manière à couvrir les besoins de la section d'investissement, et a reporté le résultat de fonctionnement net, ainsi dégagé, sur l'exercice 2009.

2009-06-47 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2008 – CAMPING

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte administratif du budget annexe du camping pour l'année 2008 après avoir constaté la conformité des écritures avec celles du compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

2009-06-48 – COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2008 – AFFECTATION DU RÉSULTAT – CAMPING

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a affecté le résultat de la section de fonctionnement de manière à couvrir les besoins de la section d'investissement, et a reporté le résultat de fonctionnement net, ainsi dégagé, sur l'exercice 2009.

2009-06-49 – CAMPING MUNICIPAL DE LA SALINE – INVENTAIRE – AMORTISSEMENT

La réforme de l'instruction budgétaire et comptable M4 est entrée en vigueur depuis l'exercice 2008. Une des nouvelles normes comptables porte sur l'évaluation des actifs. L'objectif est d'affiner la détermination des coûts de services rendus, en renforçant la précision du calcul des charges issues de l'utilisation de cet actif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté les durées d'amortissement des immobilisations du camping municipal.

2009-06-50 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2008 – CIMETIÈRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte administratif du budget annexe du cimetière pour le creusement des fosses pour l'année 2008 après avoir constaté la conformité des écritures avec celles du compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

2009-06-51 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2008 – LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte administratif du budget annexe des lotissements pour l'année 2008 après avoir constaté la conformité des écritures avec celles du compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

2009-06-52 – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE – EXERCICE 2009 – VILLE D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

Le budget supplémentaire 2009, voté par chapitre, a été adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2009-06-53 – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE – EXERCICE 2009 – CAMPING

Le budget supplémentaire 2009, voté par chapitre, a été adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2009-06-54 – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE – EXERCICE 2009 – LOTISSEMENT

Le budget supplémentaire 2009, voté par chapitre, a été adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.